



Tout savoir pour votre retraite ou vos projets



REER OU CELI ?

Et pourquoi
pas les deux ?



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Notre outil de contribution vous donne l'autonomie d'augmenter vos cotisations REER ou CELI en tout temps.

LE REER ET LE CELI RESTENT DEUX RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE PROFITABLES PUISQU'ILS OFFRENT D'ACCUMULER DE L'ARGENT À L'ABRI DE L'IMPÔT. COMBINER LES DEUX PERMETTRA À VOS CLIENTS DE DIVERSIFIER LEUR ÉPARGNE ET D'ATTEINDRE DIFFÉRENTS OBJECTIFS !

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Permet d'investir maintenant, en prévision de la retraite, et de profiter du régime d'accession à la propriété (RAP).

AVANTAGES

- ✔ Faire fructifier des sommes à l'abri de l'impôt, jusqu'au retrait des cotisations
- ✔ Bénéficier de remboursements d'impôt grâce aux cotisations déductibles d'impôt (réinvestir les remboursements pour augmenter les rendements)
- ✔ Automatiser les prélèvements bancaires pour épargner sans avoir à y penser

À RETENIR

- ✔ La limite de cotisation annuelle est de 18% du revenu ou 27 830 \$ en 2021.
- ✔ Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Permet d'épargner pour des projets personnels (voyages, rénovations, etc.) et pour constituer un fonds d'urgence.

AVANTAGES

- ✔ Faire fructifier des sommes à l'abri de l'impôt
- ✔ Avoir la flexibilité d'investir et de retirer des montants en tout temps
- ✔ Automatiser les prélèvements bancaires pour épargner sans avoir à y penser

À RETENIR

- ✔ Le droit de cotisation annuelle pour 2022 est de 6 000 \$.
- ✔ Les cotisations au CELI ne sont ni déductibles d'impôt ni imposables lors de retraits.
- ✔ La limite cumulative sera 81 500 \$ pour 2022.
- ✔ Les droits de cotisation inutilisés s'accumulent chaque année.